

# D.E.S.C DE CHIRURGIE INFANTILE

**DUREE : SIX SEMESTRES**

**SOURCE : ARRÊTÉ DU 22-9-2004 JO DU 6-10-2004 MEN - DES A12 NOR : MENS0402087A**

**Internes nommés à compter du : 1<sup>er</sup> novembre 2004**

## **I - Enseignements (deux cent heures environ)**

- Embryologie, organogenèse et tératogenèse ;
  - Diagnostic anténatal ;
  - Physiologie du nouveau-né, du prématuré et du dysmature ;
  - Croissance et puberté ;
  - Lésions traumatiques des membres, du crâne, du rachis et des ceintures ;
  - Pathologie acquise non traumatique des membres, du cou, du rachis, du squelette et de la face ;
  - Pathologies neuro-musculaires congénitales et acquises ;
  - Pathologie acquise, congénitale et tumorale de la peau, des parois, du tube digestif et de ses annexes, des voies respiratoires et des poumons, du diaphragme, de l'appareil cardiovasculaire, de l'appareil uro-génital, du système nerveux, de la rate et des arcs branchiaux ;
- Réanimation chirurgicale pédiatrique.

## **II - Formation pratique**

6 semestres dans des services agréés pour le D.E.S.C de chirurgie infantile, répartis si possible dans des services de chirurgie viscérale, de chirurgie infantile orthopédique, de chirurgie infantile urologique et/ou de chirurgie infantile générale. Ces semestres doivent être effectués dans au moins 2 services différents.

## **III – D.E.S permettant de postuler le D.E.S.C de chirurgie infantile**

Diplôme D.E.S de chirurgie générale, avec l'accord de l'enseignant coordonnateur du D.E.S.C.